



L'auto école adaptée c'est :

- 2 enseignants de la conduite automobile
- 1 véhicule adapté
- 1 simulateur de conduite
- L'intervention d'un ergothérapeute dans le cadre de l'évaluation et de l'adaptation du véhicule
- 1 formation initiale au permis de conduire pour les personnes en situation de handicap
- La régularisation du permis : Transformation du Permis B en permis aménagé
- Des stages de remise à niveau destinés aux séniors



Auto Ecole Adaptée



SERVICE D'AUTO-ECOLE ADAPTEE

547, Route du Pont

BP 4227

59 495 LEFFRINCKOUCKE

03.28.63.75.45

savs-samsah@apahm-asso.fr

www.apahm.com

MAJ 14.09.2020

Service communication Julie GRAVE 03.61.60.21.60

communication@apahm-asso.fr



LA FORMATION INITIALE AU PERMIS DE CONDUIRE

 Evaluation : Etude des aptitudes physiques et psychotechniques des candidats à l'apprentissage

 Définition des adaptations spécifiques

 Transmission d'un rapport à la commission préfectorale des permis de conduire leur permettant de statuer

 Gestion des convocations pour le passage du permis de conduire

 Apprentissage sur véhicule adapté (le code de la route est laissé à la charge du secteur Auto-Ecole classique).



REGULARISATION DU PERMIS (Transformation du permis B en permis aménagé)



 Définition des adaptations spécifiques

 Transmission d'un rapport à la commission préfectorale des permis de conduire leur permettant de statuer

 Gestion des convocations pour le passage du permis de conduire

 Réapprentissage sur véhicule adapté



STAGE DE REMISE A NIVEAU DES SENIORS



 Tests de code

 Possibilité d'accompagnement individuel et personnalisé, pour des personnes n'ayant pas conduit depuis quelques temps et souhaitant rester autonomes (Reprise de confiance en soi).

 Sensibilisation aux dangers

 Adaptation des capacités physiques à la conduite automobile

